

2020 : répondre à nos missions dans un environnement sanitaire inconnu et imprévisible

En 2020, l'ECAB a en priorité pris toutes les mesures pour protéger son personnel, ses estimateurs, ses instructeurs sapeurs-pompiers et les propriétaires visités tout en veillant à ce que l'exercice de nos missions « **Assurance – Intervention – Prévention** » soit assuré.

« **Assurance** » - Bien que la réalisation de nos estimations ait fait l'objet d'une suspension durant le premier semestre, notre organisation d'indemnisation des sinistres a permis de répondre à l'ensemble des demandes d'indemnité, et ce notamment grâce à notre nouveau processus en ligne pour les cas « bagatelles ».

En 2020, l'ECAB a indemnisé 2'606 sinistres pour un montant total de 14.3 millions de francs:

- 330 déclarations « incendies » / 9.5 millions de francs de dommages
2019 : 376 dossiers pour 10.3 millions de francs de dommages
- 2'276 déclarations « éléments naturels » / 4.8 millions de francs de dommages
2019 : 1810 dossiers pour 3.2 millions de francs de dommages

En ce qui concerne l'indexation des valeurs d'assurance, la légère évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction ne justifie pas de modification au niveau de l'indexation en 2021. A noter également le fait que les taux de primes et surprimes resteront inchangés.

« **Intervention** » - Durant l'ensemble de l'année 2020, l'ECAB a aussi veillé à ce que les corps de sapeurs-pompiers puissent rester opérationnels même si certains membres devaient être affectés par l'épidémie. Notre établissement a également participé activement à la coordination du dispositif mis sur pied par l'Etat en mettant à disposition ses compétences et son savoir-faire en matière d'intervention et d'organisation en situation de crise.

« **Prévention** » - Un danger évité ou un dommage atténué grâce à une mesure préventive efficace ou de part un comportement adéquat lors de la survenance d'un risque reste un axe primordial et stratégique pour notre établissement. Tempête, grêle, inondation, chute de pierres : notre canton est exposé à un grand nombre de dangers naturels, raison pour laquelle nous développons ce centre de compétences à travers de nouveaux outils d'information, de formation et de subvention.


Nous encourageons chaque propriétaire à faire le check de son bâtiment à travers ce nouvel outil en ligne :

<https://www.protection-dangers-naturels.ch/proprietaire.html#/>

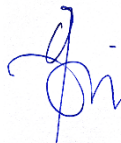


Il vous suffit de scanner le QR-code et d'indiquer l'adresse de votre bâtiment. Les informations de prévention en lien avec la situation de votre bâtiment s'afficheront immédiatement.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, février 2021



Jean-Claude Cornu
Directeur



Grégoire Deiss
Responsable département Assurance – Sous-Directeur